



Financer l'investissement
de nos collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 23 MAI 2017

L'AGENCE A LANCE AVEC SUCCES SA TROISIEME EMISSION OBLIGATAIRE DE 500 MILLIONS D'EUROS A 7 ANS

L'Agence France Locale a clôturé le 10 mai 2017 avec succès le placement de sa troisième émission benchmark depuis le début de ses activités, pour un montant total de 500 millions d'euros.

Comme pour son émission inaugurale, l'AFL a retenu, pour cette troisième transaction benchmark, une maturité de 7 ans. Le placement des titres de l'opération a été réalisé sur un rendement de 0.535%, correspondant à une marge de 25 points de base contre la courbe des obligations de l'Etat français (Obligations Assimilables du Trésor - OAT).

Le carnet d'ordres, qui représentait à sa clôture plus de 630 millions d'euros, est composé de plus de trente investisseurs très variés, tant par le type (assurances, banques centrales, asset managers, trésoreries de banques, etc.) que par la provenance géographique, avec près de 75% d'investisseurs internationaux.

L'Agence France Locale, qui avait déjà émis plus de 300 millions d'euros depuis le début de l'année, a effectué son programme de financement de l'année 2017 à hauteur de 94%.

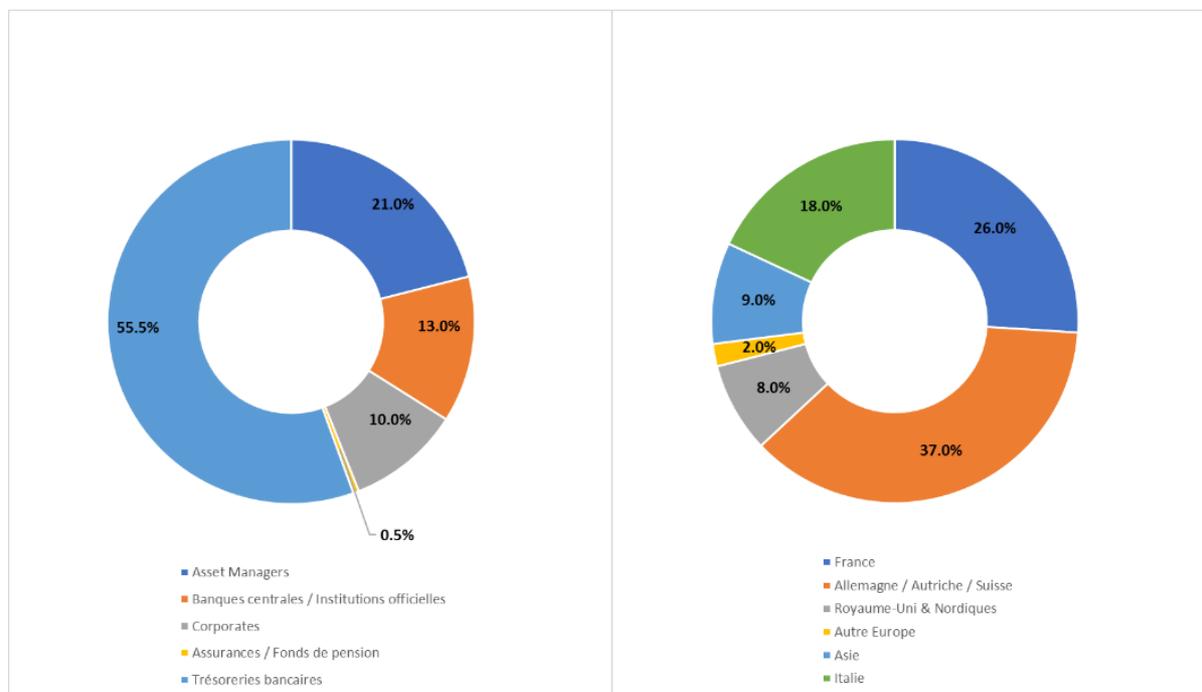
Termes de la transaction

- **Emetteur** : Agence France Locale
- **Notation** : Aa3 perspective stable (Moody's)
- **Notation du programme** : Aa3 perspective stable (Moody's)
- **Format** : Programme EMTN (les conditions définitives relatives à l'émission sont disponibles sur les sites de l'AMF (Autorité des marchés financiers - www.amf-france.org) et de l'Agence France Locale (www.agence-france-locale.fr). Le Prospectus de Base qui a reçu le visa AMF n°17-170 le 21 avril 2017 est publié sur les sites internet précités.)
- **Montant** : 500 millions d'euros
- **Montant nominal de chaque obligation** : 100 000 euros
- **Date de règlement** : 20 mai 2017
- **Echéance** : 20 juin 2024 (7 ans)
- **Coupon** : 0.50%
- **Spread** : OAT + 25 bps
- **Cotation** : Paris Euronext



Financer l'investissement
de nos collectivités

La distribution finale est la suivante :



À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale est un nouveau modèle de banque créé en 2013 par et pour les collectivités pour simplifier l'emprunt. Réponse alternative à la question du financement des collectivités, l'Agence France Locale est un établissement de crédit qui œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale. L'AFL-ST a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle redistribue aux collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.
- Plus d'information sur www.agence-france-locale.fr